

Démantèlement et ouverture de quatre vannages sur la Vence

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de tête de bassin
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique

Début des travaux	2004
Fin des travaux	2004
Linéaire concerné par les travaux	1 000 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Vence
Distance à la source (vannage amont)	14 km
Largeur moyenne	3 m
Pente moyenne	1,51 ‰
Débit moyen	2,2 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer la continuité piscicole.
- Diversifier les habitats du cours d'eau



Le vannage de Saint-Marceau en mars 2007, trois ans après son ouverture.

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Rhin - Meuse
Région(s)	Champagne-Ardennes
Département(s)	Ardennes
Commune(s)	La Francheville, Saint-Marceau, Touligny, Poix-Terron



Le milieu et les pressions

La Vence est un affluent rive gauche de la Meuse de 34 kilomètres de long. C'est un cours d'eau salmonicole, classé « cours d'eau à migrateurs » (art. L.432-6 du Code de l'environnement). Le peuplement piscicole est composé du chabot, de la truite, de la lamproie de Planer, du vairon, de la loche franche, de la vandoise, du goujon et du gardon.

Le fonctionnement naturel de la Vence est modifié par la présence de onze vannages. Ces ouvrages sont historiquement utilisés pour produire de l'énergie hydraulique à des fins artisanales ou industrielles. Ils ont aujourd'hui perdu leur usage originel (à l'exception d'une microcentrale toujours en activité) et servent uniquement à la régulation des eaux à l'étiage.

Contexte réglementaire	Cours d'eau classé
------------------------	--------------------

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRB1R578
Réf. site Natura 2000	Non concerné

■ Les opportunités d'intervention

La non-concertation lors de la manœuvre de ces vannages présente un risque d'aggravation des inondations. Ceci conduit le syndicat intercommunal d'études et de travaux pour l'aménagement de la Vence (SIETAV) et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) à s'intéresser au

devenir de ces ouvrages et à proposer des aménagements pour chacun d'entre eux. Les propriétaires et les élus restent très attachés à leur ouvrage et souhaitent à l'unanimité les conserver. Grâce au discours argumenté de l'équipe du syndicat de rivière, trois propriétaires acceptent de tenter l'expérience et de laisser les vannages ouverts.

■ Les travaux et aménagements

Les vannes sont maintenues ouvertes sur deux ouvrages vétustes (vannage de Saint-Marceau et de Poix-Terron) et deux vannages peuvent être démantelés (vannage de Saint-Ponce et de Touligny). Sur le site de Saint-Marceau, le système de vannage est encore en place mais les vannes ne sont plus manœuvrables et restent en position ouverte.

Des travaux de protection de berges et de diversification des écoulements sont réalisés à chaque fois sur quelques centaines de mètres en amont et en aval des dispositifs de vannage. Des déflecteurs et des peignes de bois morts sont installés pour diversifier les écoulements, limiter l'érosion des berges et rétrécir le lit de la rivière. Des pieux de saule sont mis en place afin de recréer la ripisylve. Ces travaux sont effectués de façon artisanale avec l'utilisation de matériaux rustiques, sans utilisation d'engins motorisés dans le lit mineur.

■ La démarche réglementaire

Aucune démarche réglementaire n'a été nécessaire, l'accord du propriétaire ayant été suffisant.

■ La gestion

Aucune mesure de gestion particulière n'est prise.

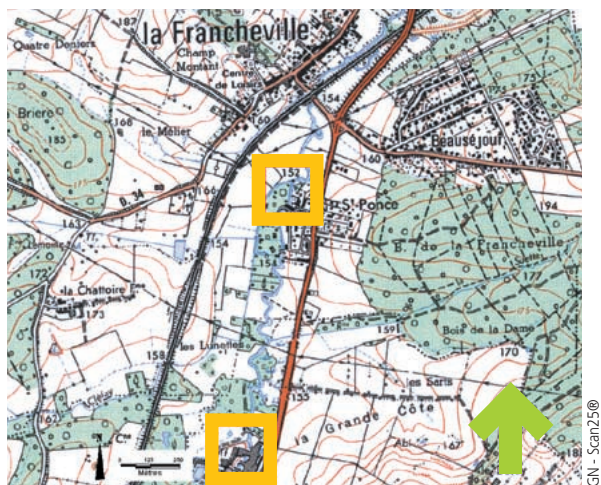
■ Le suivi

Aucun état initial n'est réalisé. En 2005, un suivi hydromorphologique est entrepris sur le site de Saint-Ponce (commune de La Francheville). Le compartiment piscicole et les invertébrés sont également étudiés. L'étude compare notamment une station située dans le remous d'un vannage resté en position fermé à une station restaurée.

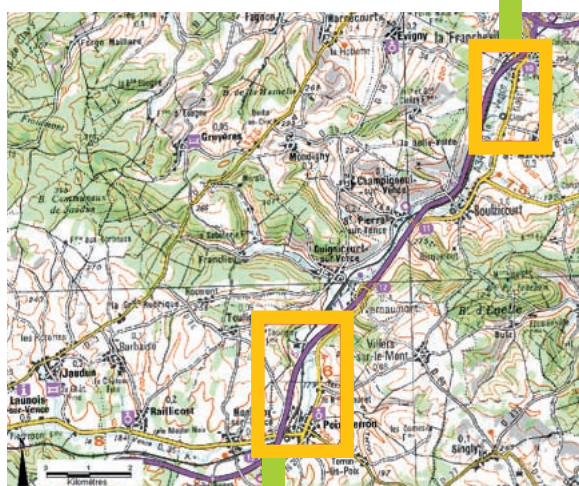
■ Le bilan et les perspectives

Les aménagements dans le lit mineur passent sans encombre les crues de l'hiver. Les suivis mettent en évidence une augmentation de la diversité des habitats du lit mineur notamment en termes de vitesses d'écoulement et de profondeur. Une régression des substrats minéraux fins (colmatage) au profit des substrats minéraux plus grossiers (favorables aux frayères) est observée.

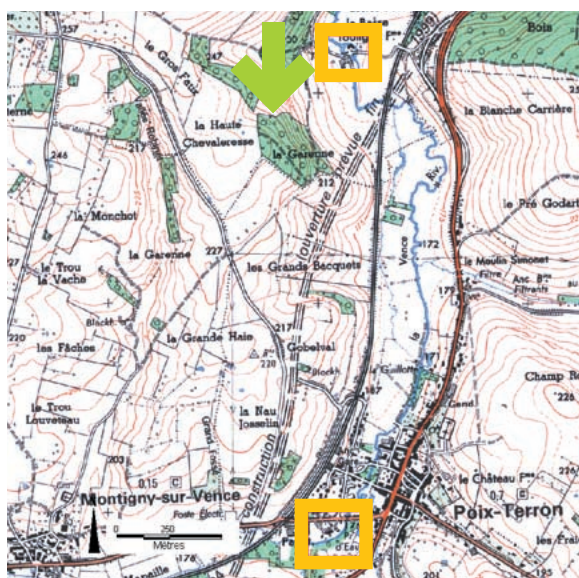
Sur le site de Saint-Marceau, il reste une chute d'eau assez importante au niveau de l'ouvrage pouvant



IGN - Scan250



IGN - Scan1000



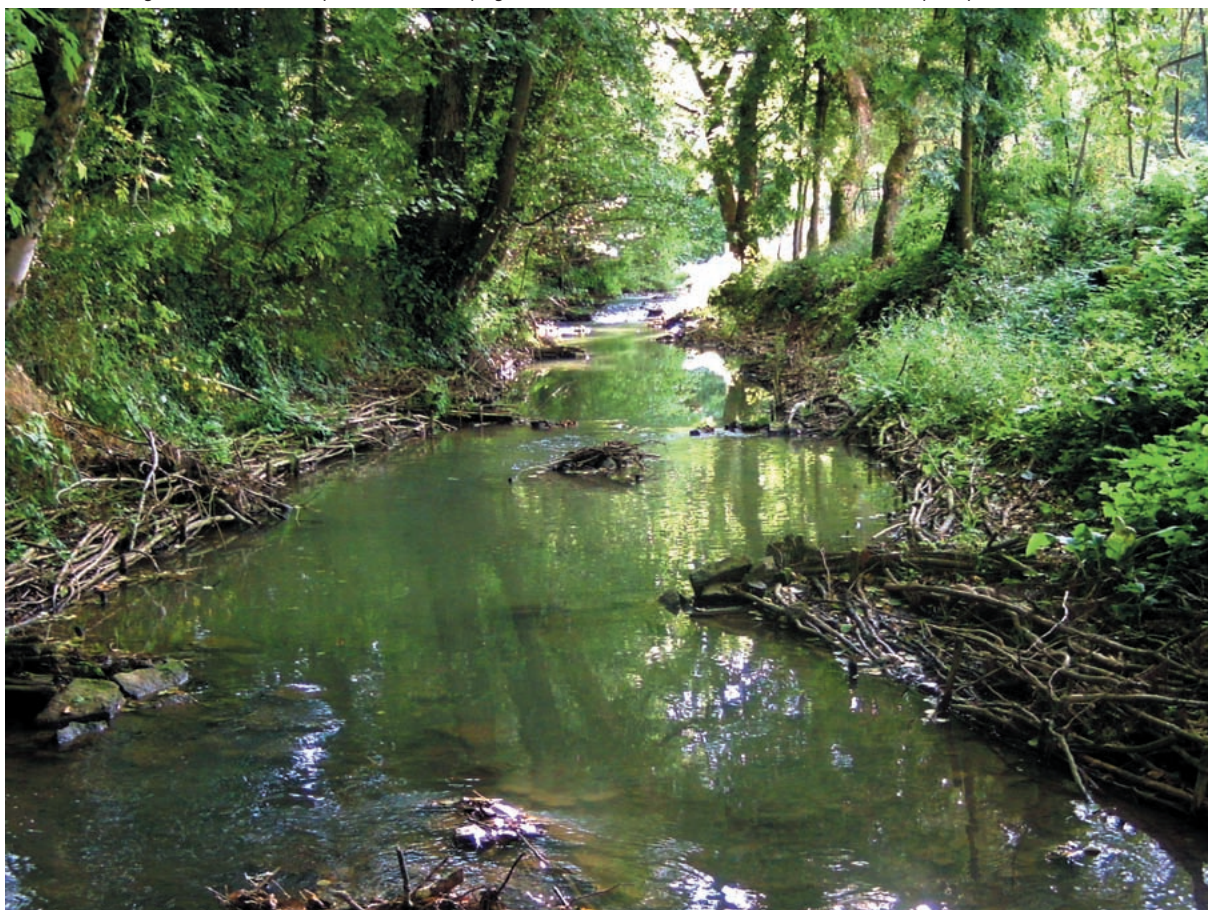
IGN - Scan250



Josée Peress - Onema

L'amont du vannage de Saint-Ponce en mars 2007, après son ouverture. Des épis rustiques sont mis en place en rive droite pour rediversifier les écoulements.

L'amont du vannage de Poix-Terron en septembre 2009. Des peignes et des déflecteurs latéraux et centraux sont mis en place pour diversifier les écoulements.



Gregory Stéphan - SIETAV

Coûts

En euros HT

Coût des études

Coût des acquisitions

Coût des travaux et aménagements

Coût de la valorisation

*Pas d'investissement financier.
L'opération a nécessité
quatre à cinq jours de travail
pour trois agents.*

Coût total de l'opération

Partenaires financiers et financements :

Pris en charge par le SIETAV (travail en régie).

Partenaires techniques du projet :

Sans objet.

gêner la montaison des poissons. Les remontées sont toutefois possibles par le canal de décharge puisque des truitelles sont retrouvées en amont de l'ouvrage.

Sur le site de Saint-Ponce, tout le dispositif de vannage est encore en place et la hauteur de chute conservée est encore conséquente. L'ouverture des vannages ne constitue qu'une étape pour la restauration de la continuité. Actuellement, une étude globale autour de la gestion des ouvrages est en cours et doit permettre de programmer les travaux sur l'ensemble du bassin. Bien qu'étant au départ réticente à l'opération d'ouverture des vannages, l'association locale de la pêche présente sur cette portion de cours d'eau est satisfaite des résultats.

À ce jour, ces aménagements conviennent aux différentes communes.

La valorisation de l'opération

Ancienne poudrière, le site de Saint-Marceau est riche en histoire. Une valorisation pédagogique et historique des lieux devrait être envisagée avec le soutien de la communauté d'agglomération.

Maître d'ouvrage Syndicat intercommunal d'études et de travaux pour l'aménagement de la Vence (SIETAV)



Contacts

Cédric Gheeraert
Onema - Service départemental
des Ardennes
sd08@onema.fr

Grégory Stéphan
Syndicat intercommunal d'études et de
travaux pour l'aménagement de la Vence
Mairie - 08000 La Francheville
gregory.stephan08@orange.fr